

TYPE DE POLITIQUE : Mode de gestion	N° 203
TITRE DE LA POLITIQUE : Langue d'usage	
Adoptée : le 12 octobre 1997 Révisée : le 11 décembre 2021	Page 1 de 1

En accord avec le paragraphe 15 (1) de la *Loi sur l'éducation*, la langue de travail usuelle du Conseil est le français.

VÉRIFICATION

MÉTHODE : Outil d'autoévaluation du Conseil
FRÉQUENCE : Une fois par année